



# Ville de Vaujours

## DÉCISION MUNICIPALE

N° 2019/051

Service Bibliothèque  
DV/SH

SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR L'ORGANISATION  
D'une animation/jeu musical en « Live » par Victor OSTERMANN

Le Maire de Vaujours,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, donnant délégation au Maire, dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par les décisions n° 2016/01-01 du 25 janvier 2016 et n° 2017/04-02 du 13 avril 2017,

**CONSIDERANT** que les services municipaux dans le cadre des activités de la bibliothèque proposent en partenariat avec Victor OSTERMANN, musicien-guitariste, une animation d'un jeu musical en « live » basé sur la reprise d'extraits de morceaux célèbres d'artistes ou groupes de pop-rock joués par lui-même, entrecoupés de questions sur le monde de la musique moderne.

**CONSIDERANT** la proposition de contrat établie par Monsieur Victor OSTERMANN – 1 allée du Parc – 93410 VAUJOURS

### DÉCIDE

**Article 1 :** De signer le contrat proposé avec Monsieur Victor OSTERMANN – 1 allée du Parc – 93410 VAUJOURS

**Article 2 :** Le présent contrat prend effet le samedi 22 juin 2019.

Dans le cadre des activités de la bibliothèque, il est proposé un partenariat avec Victor OSTERMANN, musicien-guitariste, l'animation d'un jeu musical en « live » basé sur la reprise d'extraits de morceaux célèbres d'artistes ou groupes de pop-rock joués par lui-même, entrecoupés de questions sur le monde de la musique moderne.

**Article 3 :** Le montant de la dépense du contrat est de 250.00€ T.T.C et qu'elle sera inscrite au budget de l'exercice concerné,

**Article 4 :** Le Tribunal administratif compétent peut-être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine Saint Denis ou de sa publication /notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

**Article 5 :** Le présent acte sera transmis à Monsieur le Préfet de la Seinte-Saint-Denis pour être certifié exécutoire, conformément à l'article L 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, communiqué à la Trésorerie de Livry Gargan et notifié à l'intéressé.

**Article 6 :** Le présent acte sera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Vaujours, le vendredi 10 mai 2019

Le Maire



Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris – Grand Est

## CONTRAT

ENTRE :

Mairie de Vaujours  
20 rue Alexandre Boucher  
93410 VAUJOURS

Représentée par Dominique BAILLY  
Maire de la commune

L'organisateur d'une part

Tel : 01-48-61-96-75  
N°siret : 219 0300 746 00019

ET

OSTERMANN Victor  
1 allée du Parc  
93410 VAUJOURS

En sa qualité de musicien guitariste

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de la fête de la musique, La Bibliothèque/le Conservatoire/le Service culturel invitent le public à une journée d'animations sonores, musicales et festives menée par différents intervenants à la Maison du Temps Libre.

contenu de l'animation = la bibliothèque propose un jeu musical en « live » basé sur la reprise d'extraits ou riffs de morceaux célèbres d'artistes ou groupes de pop-rock joués par **Victor Ostermann**, entrecoupés de questions sur l'univers de la musique rock posées par les bibliothécaires.

Public = tout public familial inter générationnel

Date = le samedi 22 juin 2019 de 16h à 17h

Lieu = Maison du temps libre 78 rue de Meaux 93410 VAUJOURS

PRIX TTC : 250 € TTC (deux-cent-cinquante euros TTC)

Fait à Vaujours, le 14 mai 2019

Le prestataire

l'organisateur

*Bon pour accord*  
Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20190516-2019-051-CC  
Date de télétransmission : 16/05/2019  
Date de réception préfecture : 16/05/2019



**Le Maire**

*[Signature]*  
**Dominique BAILLY**

*Vice Président de Grand Paris Grand*

Accusé de réception en préfecture  
093-219300746-20190516-2019-051-CC  
Date de télétransmission : 16/05/2019  
Date de réception préfecture : 16/05/2019